

Message de SM le Roi à la 3-ème Conférence des ministres de l'environnement des Etats membres de l'OCI (Rabat, mercredi 29 octobre 2008)

(Lecture est donnée par le Conseiller de SM le Roi, M. Abdelaziz Meziane Belfkih)

"Louange à Dieu,

Paix et salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons

Votre Altesse Royale le Prince Turki Bin Nasser Bin Abdel Aziz,
Président de la Météorologie et de l'Environnement,

Excellences,

Mesdames, Messieurs.

Nous sommes heureux de vous compter parmi nous à l'occasion de votre réunion à l'ISESCO. C'est aussi un motif de joie que cette prestigieuse organisation islamique ait son siège au Maroc. Nous nous félicitons également des programmes qu'elle réalise et des autres prestations qu'elle apporte et qui sont autant d'ingrédients pour renforcer la coopération dans de multiples domaines. C'est une institution qui s'emploie entre autres actions, à favoriser une prise de conscience et une appréciation scientifique des questions de l'environnement dans le monde.

L'humanité se trouve aujourd'hui en butte à des problèmes écologiques aigus, aux ramifications les plus diverses. La dégradation et les déséquilibres de l'éco-système qui s'en sont suivis, ont eu des effets pervers sur les conditions et le cadre de vie de l'homme. Certes, ces maux n'épargnent aucune région, parce que leurs retombées ne connaissent pas de frontières. Il n'en reste pas moins que la riposte qui doit leur être opposée est une responsabilité collective qui incombe à chacun et à tous.

L'initiative que vous prenez de mettre en place un cadre institutionnel pour conforter l'Action islamique commune dans ce domaine vital est aussi positive qu'ambitieuse, puisqu'elle a vocation à régler les problèmes écologiques qui pénalisent nos pays. Ceci, d'autant plus que notre sainte religion honore l'homme et l'érige en vicaire de Dieu sur terre. Le Tout - Puissant a mis à la disposition de l'homme les richesses que recèle cette terre et l'a chargé de la peupler, d'en faire le meilleur usage et d'y créer les conditions de base pour que les humains puissent y mener une vie équilibrée, dans la paix et la quiétude.

Si nos pays se sont engagés résolument et de façon crédible, dans les efforts que conduit la communauté internationale pour réaliser les objectifs de développement durable, ils restent néanmoins en butte à de nombreux défis issus de la pression constante, voire de l'hémorragie, que subissent nos ressources naturelles. Ces défis résultent également de la

recrudescence des phénomènes naturels extrêmes, comme la sécheresse, les inondations, les cyclones et bien d'autres catastrophes naturelles.

Le phénomène des changements climatiques et les effets néfastes qui en découlent font peser des menaces accrues sur l'avenir et la sécurité alimentaire de nos Etats. D'où le devoir qui nous incombe et que dicte la solidarité islamique, de nous employer à prendre à bras le corps les graves conséquences qu'induit ce phénomène pour nos sociétés et nos économies. Nous nous devons aussi d'harmoniser nos positions au niveau international et d'adhérer résolument aux efforts qui sont déployés à l'échelle planétaire pour venir à bout du phénomène de l'effet de serre.

A cet égard, l'expérience menée par le Maroc dans la gestion de ses ressources hydriques a fait la preuve de son efficacité dans le traitement du phénomène des changements climatiques, dont elle a pu atténuer l'impact sur la nature et sur l'homme. Le recours massif à la construction de barrages compte parmi les moyens les plus efficaces pour réagir et s'adapter à ce grave phénomène. Ainsi, plus de 120 grands ouvrages hydrauliques ont été construits, permettant la mobilisation d'une retenue supérieure à 16 milliards m³. Ces ouvrages apportent, en outre, une plus grande protection contre les inondations, tout en favorisant la mobilisation des ressources en eau pour répondre aux besoins du pays en périodes de sécheresse.

Ces projets n'auraient toutefois pu voir le jour sans un soutien islamique efficace et sans la solidarité des organismes islamiques de financement. Nous tenons donc, à cette occasion, à adresser nos remerciements les plus sincères à la Banque Islamique de Développement et aux fonds arabes concernés. Ceux-ci ont apporté un soutien financier des plus appréciables à la réalisation de projets qui ont permis au Maroc d'accumuler une expérience importante dans la gestion de ses ressources en eau, expérience dont les autres pays islamiques pourraient se prévaloir.

Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Vous voilà tenir aujourd'hui, dans leur troisième édition, les assises de l'Initiative islamique qui a été lancée pour favoriser la coopération entre nos pays dans les domaines de l'environnement et du développement durable, et ce, suite à la Déclaration historique de Jeddah, issue du premier Forum mondial sur l'Environnement, selon une conception islamique. La première édition fut accueillie en l'an 2000 par le Royaume frère d'Arabie Saoudite, sous le Haut Patronage du Serviteur des deux Lieux Saints, feu le Roi Fahd Ibn Abdelaziz, que Dieu ait son âme. Cette initiative procédait de la conviction du Royaume de l'impérieuse nécessité pour les pays islamiques d'intensifier les efforts pour faire face aux défis et aux enjeux écologiques contemporains, et pour atteindre les objectifs d'un

développement effectif, répondant aux aspirations et aux attentes de nos peuples.

La Déclaration de Jeddah dénote une telle clairvoyance et une telle hauteur de vue dans l'appréciation des différents volets de développement dans le monde islamique, qu'elle constitue un nouveau jalon dans le parcours emprunté pour hisser au plus haut niveau la coopération islamique dans les domaines jugés vitaux. Votre conférence aujourd'hui est donc l'occasion idoine de faire le point sur l'état d'avancement dans la mise en œuvre du programme d'action adopté par la première Conférence. Elle permettra, parallèlement, d'identifier les entraves et de cerner les perspectives d'avenir pour donner une expression concrète et palpable à ce programme. Il lui appartient, on outre, de dégager une vision unifiée et d'adopter une position commune face aux diverses questions qui seront soumises à votre appréciation en matière d'environnement.

Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

La réalisation du développement que nous appelons de nos vœux passe nécessairement et impérativement par la volonté d'affronter le défi de la pauvreté, en généralisant l'accès aux services sociaux de base, notamment l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement des déchets solides et liquides. Elle requiert également la satisfaction des besoins en matière de santé, de sécurité alimentaire, d'éducation et de formation, et ce, outre le renforcement du financement des petites et moyennes entreprises et la consolidation des initiatives locales génératrices de revenus.

A cet égard, le Royaume du Maroc a mis en place une stratégie pour la réalisation des objectifs de développement durable. Il s'agit essentiellement d'améliorer le cadre et les conditions de vie des citoyens, à travers la réalisation, sur le terrain, de projets concrets et pratiques tels que le Programme national d'assainissement liquide, le Programme de gestion des déchets ménagers, le Programme de protection et de développement des oasis et le Programme national de mise à niveau écologique des écoles rurales.

Par ailleurs, notre pays a entamé, dès 2005, la mise en œuvre d'un programme à long terme dans ce domaine. Il s'agit, en l'occurrence, de l'Initiative nationale pour le Développement humain (INDH), qui a intégré la dimension écologique dans ses différents programmes et projets. Dans le même esprit, le Royaume s'attache à assurer la protection de ses ressources naturelles, et la rationalisation de leur consommation. A ce propos, il convient de rappeler que le monde islamique regorge de richesses immenses et variées et que notre sainte religion nous incite à veiller à la préservation de la biodiversité, conformément à une des prescriptions fondamentales de l'Islam. En effet, le verset coranique

précise bien que "Il n'y a pas de bête sur la terre, il n'y a pas d'oiseaux volant de leurs ailes qui ne forment, comme vous, des communautés", ce qui tend à confirmer que la biodiversité implique la présence de systèmes intégrés, à part entière, qui doivent être préservés et protégés dans l'intérêt bien compris des générations présentes et à venir.

La problématique de l'eau reste l'une des questions majeures de l'Action islamique en matière d'environnement. En effet, tous nos pays pâtissent de la rareté en eau qui résulte de l'aggravation des phénomènes naturels extrêmes et de la pression croissante qui s'exerce sur cette denrée vitale. Une action solidaire s'avère donc nécessaire et prioritaire pour remédier à cette situation, d'autant plus que notre sécurité alimentaire, tout comme le développement de nos pays, dépendent du degré de mobilisation des ressources naturelles, de la rationalisation des usages qui en sont faits, ainsi que du développement des institutions, des législations et des capacités de gestion de l'eau. Cette denrée, Dieu en a fait la source de toute vie, comme cela est décrété dans Sa divine parole : "Nous avons créé, à partir de l'eau, toute chose vivante", et l'a généreusement prodiguée aux êtres humains, auxquels Il a montré qu'Il en est le dispensateur conformément au verset qui dit : "Nous envoyons les vents chargés de lourds nuages. Nous faisons descendre du ciel une eau dont Nous vous abreuvons et que vous n'êtes pas capables de conserver".

Voilà plusieurs décennies que le Maroc a pris conscience de la nécessité d'adopter une politique rigoureuse en matière d'eau. Outre une gestion intégrée et une consommation rationnelle accrue de cette denrée naturelle, cette politique repose sur le traitement des eaux usées en vue de leur réutilisation à des fins d'irrigation.

A cet égard, Nous tenons à prendre acte des efforts déployés par l'ISESCO dans ce domaine vital, notamment ceux voués au renforcement des capacités de tous les intervenants, au niveau du monde islamique, dans la gestion des ressources en eau. Nous soulignons l'importance de ces efforts et formons le souhait de voir l'ISESCO poursuivre la mission qui lui est dévolue pour atteindre les objectifs nobles qu'elle s'est assignés, comptant en cela sur la collaboration avec nos pays et tirant parti des potentialités et des savoir-faire qui sont les leurs.

A ce propos, Nous nous félicitons de l'étroite collaboration qui existe entre l'ISESCO et la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, placée sous la présidence de Notre Sœur Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa. Nous nous réjouissons également de voir que cette collaboration vise à ancrer les principes et les valeurs de protection de l'environnement, par la mise en œuvre de plans ambitieux d'éducation et de communication, qui portent sur différents aspects de la question écologique, et qui viennent appuyer les programmes entrepris par les organismes gouvernementaux en matière d'environnement.

Si la deuxième session de votre conférence a été marquée par la mise en place du cadre conceptuel d'une stratégie islamique pour le développement, cette troisième édition sera, pour vous, l'occasion de soumettre au débat cet outil théorique et d'examiner les mécanismes

d'exécution de cette stratégie. Nous estimons par ailleurs que l'agenda de l'Action islamique en matière d'environnement passe par la mise en place de conditions propices à cet effet, notamment :

Premièrement : la recherche de mécanismes financiers pour l'exécution des programmes et des activités prévus. Il s'agit, pour cela, de traduire dans les faits une proposition relative à la création d'un fonds islamique pour le développement durable.

Deuxièmement : la mise en place de partenariats avec les bailleurs de fonds régionaux et internationaux. Il faut, pour cela, préparer des programmes spécifiques, à caractère transversal au sein de l'ensemble du système de l'OCI et visant, en particulier, le développement des capacités en matière d'environnement, le transfert des technologies propres, le renforcement des législations écologiques, ainsi que la généralisation de l'éducation et de la formation y afférentes.

Troisièmement : la nécessité d'ouverture effective sur le secteur privé dans le monde islamique, qui doit être incité à apporter son concours à la réalisation des objectifs fixés dans cet agenda, à investir dans les domaines voués au développement, et à adopter des modes de production propres et respectueux de l'environnement.

Quatrièmement : le renforcement du rôle qui échoit, en la matière, à la société civile dans les pays islamiques. Outre le concours que celle-ci apporte à l'exécution de cet agenda de développement, elle devrait s'ouvrir aux organisations non gouvernementales internationales et tirer parti du soutien qu'elles mettent à la disposition des populations locales pour les aider à s'investir davantage dans les programmes de développement local. C'est justement la démarche suivie par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, tant au niveau de Notre Royaume que dans le cadre des partenariats qu'elle a mis en place à l'échelle régionale et internationale.

Cinquièmement : La nécessité de réserver une place majeure aux efforts visant à intégrer les concepts de développement durable dans les systèmes d'éducation des pays islamiques.

A cet égard, Nous affirmons que le projet de création d'un Centre islamique d'information en matière d'environnement constitue une initiative positive et constructive dans la mesure où il va permettre de disposer d'un instrument technique et d'information pour dépister et évaluer les changements qui affectent l'environnement dans nos pays islamiques. Outre le fait d'orienter le Programme islamique de

développement dans la définition de ses axes prioritaires, ce Centre devra aider les décideurs dans nos pays respectifs à mieux programmer leurs projets en matière d'environnement, une démarche qui exige de nos Etats de mettre en place des mécanismes nationaux analogues pour servir d'interfaces, et contribuer au renforcement de l'action du Centre, tout en bénéficiant des services qu'il est appelé à offrir.

Pour ce qui est du Maroc, nous avons créé, dès les années quatre-vingt dix du siècle passé, un observatoire national de l'environnement qui a pour mission de faire le suivi de la situation écologique de notre pays. Actuellement, nous sommes en passe de mettre sur pied des observatoires régionaux pour aider les collectivités locales à programmer leurs propres projets à partir de données environnementales précises et fiables. Cette action devrait également conforter le concept d'environnement de proximité.

A cet égard, Nous vous proposons d'examiner la possibilité de créer des académies islamiques d'environnement et de développement durable en vue d'enrichir le travail de recherche mené en la matière, de favoriser les échanges d'expériences et de développer les capacités y afférentes au moyen de programmes de formation pertinents.

En guise de conclusion, Nous tenons à souligner que le véritable enjeu qui se pose pour nos pays, réside dans la nécessité de mettre au point une politique environnementale à même d'aider à maîtriser la demande croissante sur l'énergie, à encourager l'utilisation des énergies renouvelables et à s'ouvrir sur le reste du monde pour tirer parti des nouvelles technologies disponibles et en faire le meilleur usage. Le but est de poursuivre résolument la mise en œuvre du programme d'économie d'énergie et d'améliorer la qualité de l'air par l'utilisation de combustibles de meilleure qualité. Car il s'agit, en définitive, de concrétiser les objectifs du développement durable et de renforcer les investissements dans ce créneau porteur, au sein du monde islamique.

Altesse Royale,

Excellences,

Nous tenons à redire Notre joie et Notre fierté de voir se tenir votre conférence à Rabat et prions le Très-Haut de couronner vos travaux de succès, qui, Nous l'espérons, déboucheront sur des décisions et des recommandations propres à soutenir l'action environnementale qui est en cours à l'échelle du monde islamique".

Map.ma